



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Théo LISS

a suivi avec succès le **MODULE 4 : LE DPO ET LES OUTILS DE LA CONFORMITÉ**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : **87 %**

Fait le 1 novembre 2025

CNIL